

Lettre Encyclique

DE SA

SAINTÈTE LE PAPE LEON XIII

AUX ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AU CLERGÉ DE FRANCE

A Nos Vénérables Frères les Archevêques, Evêques et au clergé de France.

Vénérables Frères,
Très Chers Fils,

Depuis le jour où Nous avons été élevé à la Chaire pontificale, la France a été constamment l'objet de Notre sollicitude et de Notre affection toute particulière.

C'est chez elle, en effet, que, dans le cours des siècles, mû par les insondables desseins de sa miséricorde sur le monde, Dieu a choisi de préférence les hommes apostoliques destinés à prêcher la vraie foi jusqu'aux confins du globe, et à porter la lumière de l'Evangile aux nations encore plongées dans les ténèbres du paganisme. Il l'a prédestinée à être le défenseur de son Eglise et l'instrument de ses grandes œuvres : *Gesta Dei per Francos*.

A une si haute mission correspondent évidemment de nombreux et graves devoirs. Désireux, comme Nos prédécesseurs, de voir la France accomplir fidèlement le glorieux mandat dont elle a été chargée, Nous lui avons plusieurs fois déjà, durant Notre long Pontificat, adressé Nos conseils, Nos encouragements et Nos exhortations. Nous l'avons fait tout spécialement dans Notre Lettre Encyclique du 8 février 1884, *Nobilissima Gallorum gens*, et dans Notre Lettre du 16 février 1892, publiée dans l'idiome de la France et qui commence par ces mots : *Au milieu des sollicitudes*. Nos paroles ne sont pas demeurées infructueuses, et Nous savons par vous, Vénérables Frères, qu'une grande partie du peuple français tient toujours en honneur la foi de ses ancêtres et remplit avec fidélité les devoirs qu'elle impose. D'autre part, Nous ne saurions ignorer que les ennemis de cette foi sainte ne sont

pas demeurés inactifs, et qu'ils sont parvenus à bannir tout principe de religion d'un grand nombre de familles, qui, par suite, vivent dans une lamentable ignorance de la vérité révélée et dans une complète indifférence pour tout ce qui touche à leurs intérêts spirituels et au salut de leurs âmes.

Si donc, et à bon droit, Nous félicitons la France d'être pour les nations infidèles un foyer d'apostolat, Nous devons encourager aussi les efforts de ceux de ses fils qui, enrôlés dans le sacerdoce de Jésus-Christ, travaillent à évangéliser leurs compatriotes, à les prémunir contre l'invasion du naturalisme et de l'incrédulité avec leurs funestes et inévitables conséquences. Appelés par la volonté de Dieu à être les sauveurs du monde, les prêtres doivent toujours, et avant tout, se rappeler qu'ils sont, de par l'institution même de Jésus-Christ, "le sel de la terre" (1), d'où saint Paul, écrivant à son disciple Timothée, conclut avec raison "qu'ils "doivent être l'exemple des fidèles dans leurs paroles et dans "leurs rapports avec le prochain, par leur charité, leur foi et leur "pureté (2)."

Qu'il en soit ainsi du clergé de France, pris dans son ensemble, ce Nous est toujours, Vénérables Frères, une grande consolation de l'apprendre, soit par les relations quadriennales que vous envoyez sur l'état de vos diocèses, conformément à la Constitution de Sixte-Quint; soit par les communications orales que Nous recevons de vous, lorsque Nous avons la joie de Nous entretenir avec vous et de recevoir vos confidences. Oui, la dignité de la vie, l'ardeur de la foi, l'esprit de dévouement et de sacrifice, l'élan et la générosité du zèle, la charité inépuisable envers le prochain, l'énergie dans toutes les nobles et fécondes entreprises qui ont pour but la gloire de Dieu, le salut des âmes, le bonheur de la patrie : telles sont les traditionnelles et précieuses qualités du clergé français, auxquelles Nous sommes heureux de pouvoir rendre ici un public et paternel témoignage.

Toutefois, en raison même de la tendre et profonde affection que Nous lui portons, tout à la fois pour satisfaire au devoir de Notre ministère apostolique et pour répondre à Notre vif désir de le voir demeurer toujours à la hauteur de sa grande mission, Nous avons résolu, Vénérables Frères, de traiter dans la présente Lettre quelques points que les circonstances actuelles recommandent de la façon la plus instante à la consciencieuse attention des premiers Pasteurs de l'Eglise de France et des prêtres qui travaillent sous leur autorité.

C'est d'abord chose évidente que, plus un office est relevé, complexe, difficile, plus longue et plus soignée doit être la préparation de ceux qui sont appelés à le remplir. Or, existe-t-il sur la terre une dignité plus haute que celle du sacerdoce, et un ministère imposant une plus lourde responsabilité que celui qui a pour objet la sanctification de tous les actes libres de l'homme? N'est-ce pas du gouvernement des âmes que les Pères ont dit avec raison, que c'est "l'art des arts", c'est-à-dire le plus important et le

(1) Matth. v, 13.

(2) I Tim. iv, 12.

plus délicat de tous les labeurs auxquels un homme puisse être appliqué au profit de ses semblables, *ars artium regimen animarum* (1)? Rien donc ne devra être négligé pour préparer à remplir dignement et fructueusement une telle mission, ceux qu'une vocation divine y appelle.

Avant toute chose, il convient de discerner parmi les jeunes enfants, ceux en qui le Très-Haut a déposé le germe d'une semblable vocation. Nous savons que, dans un certain nombre de diocèses de France, grâce à vos sages recommandations, les prêtres des paroisses, surtout dans les campagnes, s'appliquent avec un zèle et une abnégation que Nous ne saurions trop louer, à commencer eux-mêmes les études élémentaires des enfants dans lesquels ils ont remarqué des dispositions sérieuses à la piété et les aptitudes au travail intellectuel. Les Ecoles presbytérales sont ainsi comme le premier degré de cette échelle ascendante qui, d'abord par les Petits, puis par les Grands Séminaires, fera monter jusqu'au sacerdoce les jeunes gens auxquels le Sauveur a répété l'appel adressé à Pierre et à André, à Jean et à Jacques : Laissez vos filets ; "suivez-moi ; je veux faire de vous des pêcheurs " d'hommes" (2).

Quant aux Petits Séminaires, cette très salutaire institution a été souvent et justement comparée à ces pépinières où sont mises à part les plantes qui réclament des soins plus spéciaux et plus assidus, moyennant lesquels seuls elles peuvent porter des fruits et dédommager de leurs peines ceux qui s'appliquent à les cultiver. Nous renouvelons à cet égard la recommandation que, dans son Encyclique du 8 décembre 1849, notre prédécesseur Pie IX adressait aux Evêques. Elle se référait elle-même à une des plus importantes décisions des Pères du saint Concile de Trente. C'est la gloire de l'Eglise de France, dans le siècle présent, d'en avoir tenu le plus grand compte, puisqu'il n'est pas un seul des 94 diocèses dont elle se compose, qui ne soit doté d'un ou de plusieurs Petits Séminaires.

Nous savons, Vénérables Frères, de quelles sollicitudes vous entourez ces institutions si justement chères à votre zèle pastoral, et Nous vous en félicitons. Les prêtres qui, sous votre direction, travaillent à la formation de la jeunesse appelée à s'enrôler plus tard dans les rangs de la milice sacerdotale, ne sauraient trop souvent méditer devant Dieu l'importance exceptionnelle de la mission que vous leur confiez. Il ne s'agit pas pour eux, comme pour le commun des maîtres, d'enseigner simplement à ces enfants les éléments des lettres et des sciences humaines. Ce n'est là que la moindre partie de leur tâche. Il faut que leur attention, leur zèle, leur dévouement soient sans cesse en éveil et en action, d'une part pour étudier continuellement sous le regard et dans la lumière de Dieu les âmes des enfants et les indices significatifs de leur vocation au service des autels ; de l'autre, pour aider l'inexpérience et la faiblesse de leurs jeunes disciples, à protéger la grâce si précieuse de l'appel divin contre toutes les influences funestes soit du dehors, soit du dedans. Ils ont donc à

(1) S. Greg. M. Lib. Regulæ Past. P. 1, c. 1.

(2) Matth., iv, 19.

remplir un ministère humble, laborieux, délicat, qui exige une constante abnégation. Afin de soutenir leur courage dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils auront soin de le retremper aux sources les plus pures de l'esprit de foi. Ils ne perdront jamais de vue, qu'ils n'ont point à préparer pour des fonctions terrestres, si légitimes et honorables soient-elles, les enfants dont ils forment l'intelligence, le cœur, le caractère. L'Eglise les leur confie pour qu'ils deviennent capables un jour d'être des prêtres, c'est-à-dire des missionnaires de l'Évangile, des continuateurs de l'œuvre de Jésus-Christ, des distributeurs de sa grâce et de ses sacrements. Que cette considération toute surnaturelle se mêle incessamment à leur double action de professeurs et d'éducateurs et soit comme ce levain qu'il faut mélanger au meilleur froment, suivant la parabole évangélique, pour le transformer en un pain savoureux et substantiel (1).

Si la préoccupation constante d'une première et indispensable formation à l'esprit et aux vertus du sacerdoce doit inspirer les maîtres de vos petits Séminaires dans leurs relations avec leurs élèves, c'est à cette même idée principale et directrice que se rapporteront le plan des études et toute l'économie de la discipline. Nous n'ignorons pas, Vénérables Frères, que, dans une certaine mesure, vous êtes obligés de compter avec les programmes de l'État et les conditions mises par lui à l'obtention des grades universitaires, puisque, dans un certain nombre de cas, ces grades sont exigés des prêtres employés soit à la direction des collèges libres placés sous la tutelle des Evêques ou des Congrégations religieuses, soit à l'enseignement supérieur dans les Facultés catholiques que vous avez si louablement fondées. Il est d'ailleurs d'un intérêt souverain, pour maintenir l'influence du clergé sur la société, qu'il compte dans ses rangs un assez grand nombre de prêtres ne le cédant en rien pour la science, dont les grades sont la constatation officielle, aux maîtres que l'État forme pour ses lycées et ses Universités.

Toutefois, et après avoir fait à cette exigence des programmes la part qu'imposent les circonstances, il faut que les études des aspirants au sacerdoce demeurent fidèles aux méthodes traditionnelles des siècles passés. Ce sont elles qui ont formé les hommes éminents dont l'Eglise de France est fière à si juste titre, les Pétau, les Thomassin, les Mabillon et tant d'autres, sans parler de votre Bossuet, appelé l'aigle de Meaux, parce que, soit par l'élevation des pensées, soit par la noblesse du langage, son génie plane dans les plus sublimes régions de la science et de l'éloquence chrétienne. Or, c'est l'étude des belles lettres qui a puissamment aidé ces hommes à devenir de très vaillants et utiles ouvriers au service de l'Eglise, et les a rendus capables de composer des ouvrages vraiment dignes de passer à la postérité, et qui contribuent encore de nos jours à la défense et à la diffusion de la vérité révélée. En effet, c'est le propre des belles lettres, quand elles sont enseignées par des maîtres chrétiens et habiles, de développer rapidement dans l'âme des jeunes gens tous les germes de vie intellectuelle et morale, en même temps

(1) Matth. xiii, 33

qu'e
l'am
il s'
d'œ
ses p
péri
ques
estim
et, d
sieur
man
de la
que,
tre (1
vigu
ment
prose
devo
Petit
inspi
dètri
thode
rions
avec
en le
plaise
publi
dent a
rez ai
barba
manie
quand
U
clé de
dével
destin
s'y pr
à la r
ront à
N
Nous
narist
sur l'a
mauve
(1)
et viri
Synod.
tom. iv,
(2)
(3)
(4)

qu'elles contribuent à donner au jugement de la rectitude et de l'ampleur, et au langage, de l'élégance et de la distinction.

Cette considération acquiert une importance spéciale quand il s'agit des littératures grecque et latine, dépositaire des chefs-d'œuvre de science sacrée que l'Eglise compte à bon droit parmi ses plus sérieux trésors. Il y a un demi-siècle, pendant cette période trop courte de véritable liberté, durant laquelle les Evêques de France pouvaient se réunir et concerter les mesures qu'ils estimaient les plus propres à favoriser les progrès de la religion et, du même coup, les plus profitables à la paix publique, plusieurs de vos Conciles provinciaux, Vénérables Frères, recommandèrent de la façon la plus expresse la culture de la langue et de la littérature latines. Vos collègues d'alors déploraient déjà que, dans votre pays, la connaissance du latin tendit à décroître (1).

Si depuis plusieurs années, les méthodes pédagogiques en vigueur dans les établissements de l'Etat réduisent progressivement l'étude de la langue latine et suppriment des exercices de prose et de poésie que nos devanciers estimaient à bon droit devoir tenir une grande place dans les classes des collèges, les Petits Séminaires se mettront en garde contre ces innovations inspirées par des préoccupations utilitaires, et qui tournent au détriment de la solide formation de l'esprit. A ces anciennes méthodes, tant de fois justifiées par leurs résultats, Nous appliquerions volontiers le mot de saint Paul à son disciple Timothée, et avec l'apôtre, Nous vous dirions, Vénérables Frères : " Gardez-en le dépôt " (2) avec un soin jaloux. Si un jour, ce qu'à Dieu ne plaise, elles devaient disparaître complètement des autres écoles publiques, que vos Petits Séminaires et collèges libres les gardent avec une intelligente et patriotique sollicitude. Vous imitez ainsi les prêtres de Jérusalem qui, voulant soustraire à de barbares envahisseurs le feu sacré du Temple, le cachèrent de manière à pouvoir le retrouver et à lui rendre toute sa splendeur quand les mauvais jours seraient passés (3).

Une fois en possession de la langue latine, qui est comme la clé de la science sacrée, et les facultés de l'esprit suffisamment développées par l'étude des belles lettres, les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce passent du Petit au Grand Séminaire. Ils s'y prépareront, par la piété et l'exercice des vertus cléricales, à la réception des saints Ordres, en même temps qu'ils s'y livreront à l'étude de la philosophie et de la théologie.

Nous le disions dans Notre Encyclique *Aeterni Patris*, dont Nous recommandons de nouveau la lecture attentive à vos Séminaristes et à leurs maîtres, et Nous le disions, en Nous appuyant sur l'autorité de saint Paul : c'est par les vaines subtilités de la mauvaise philosophie, *per philosophiam et inanem fallaciam* (4),

(1) Porro linguam latinam apud nos obsolescere nec quisquam est qui nesciat, et viri prudentes conqueruntur. Discitur tardissime, celerrime didiscitur. (Litt. Synod. Patrum Conc. Paris, ad clericos et fideles, an. 1849, in *Collectio Lacensis*, tom. iv, col. 86.)

(2) I Tim. vi, 20.

(3) II Mach. i, 19, 22.

(4) Col. ii, 8.

que l'esprit des fidèles se laisse le plus souvent tromper, et que la pureté de la foi se corrompt parmi les hommes. Nous ajoutions, et les événements depuis vingt ans ont bien tristement confirmé les réflexions et les appréhensions que Nous exprimions alors : " Si l'on fait attention aux conditions critiques du temps où nous vivons, si l'on embrasse par la pensée l'état des affaires tant publiques que privées, on découvrira sans peine que la cause des maux qui nous oppriment comme de ceux qui nous menacent, consiste en ceci que des opinions erronées sur toutes choses, divines et humaines, des écoles des philosophes se sont peu à peu glissées dans tous les rangs de la société et sont arrivées à se faire accepter d'un grand nombre d'esprits (1)."

Nous réprouvons de nouveau ces doctrines qui n'ont de la vraie philosophie que le nom, et qui, ébranlant la base même du savoir humain, conduisent logiquement au scepticisme universel et à l'irrégion. Ce nous est une profonde douleur d'apprendre que, depuis quelques années, des catholiques ont cru pouvoir se mettre à la remorque d'une philosophie qui, sous le spécieux prétexte d'affranchir la raison humaine de toute idée préconçue et de toute illusion, lui dénie le droit de rien affirmer au delà de ses propres opérations, sacrifiant ainsi à un subjectivisme radical toutes les certitudes que la métaphysique traditionnelle, consacrée par l'autorité des plus vigoureux esprits, donnait comme nécessaires et inébranlables fondements à la démonstration de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, et de la réalité objective du monde extérieur. Il est profondément regrettable que ce scepticisme doctrinal, d'importation étrangère et d'origine protestante, ait pu être accueilli avec tant de faveur dans un pays justement célèbre par son amour pour la clarté des idées et pour celle du langage. Nous savons, Vénérables Frères, à quel point vous partagez là-dessus Nos justes préoccupations, et Nous comptons que vous redoubleriez de sollicitude et de vigilance pour écarter de l'enseignement de vos Séminaires cette fallacieuse et dangereuse philosophie, mettant plus que jamais en honneur les méthodes que Nous recommandions dans Notre Encyclique précitée du 4 août 1879.

Moins que jamais à notre époque, les élèves de vos Petits et de vos Grands Séminaires ne sauraient demeurer étrangers à l'étude des sciences physiques et naturelles. Il convient donc qu'ils y soient appliqués, mais avec mesure et dans de sages proportions. Il n'est donc nullement nécessaire que, dans les cours de sciences, annexés à l'étude de la philosophie, les professeurs se croient obligés d'exposer en détail les applications presque innombrables des sciences physiques et naturelles aux diverses branches de l'industrie humaine. Il suffit que leurs élèves en connaissent avec précision les grands principes et les conclusions sommaires, afin d'être en état de résoudre les objections que les incrédules tirent de ces sciences contre les enseignements de la révélation.

Par dessus tout, il importe que, durant deux ans au moins, les élèves de vos grands Séminaires étudient avec un soin assidu

(1) Encyclique : *Æterni Patris*.

la ph
l'hon
d'un
raison
à mé
tieux
V
savoi
re Sa
les sc
tion p
suivr
I
te, no
tes qu
décre
A
méth
pas à
elle e
des re
que, l
la déf
qui le
et de
théolo
" asso
" en f
C'
théolo
un dor
-et cult
plus fr
Es
ves por
est la s
-donc q
-élèves
foi cat
No
aient e
le nom
romain
(Catech
et l'exa
chisme
-
(1) E
(2) C
(3) E
-adice spl
(4) M

la philosophie *rationnelle*, laquelle, disait un savant Bénédictin, l'honneur de son Ordre et de la France, Dom Mabillon, leur sera d'un si grand secours, non seulement pour leur apprendre à bien raisonner et à porter de justes jugements, mais pour les mettre à même de défendre la foi orthodoxe contre les arguments capiteux et souvent sophistiques des adversaires (1).

Viennent ensuite les sciences sacrées proprement dites, à savoir la Théologie dogmatique et la Théologie morale, l'Écriture Sainte, l'Histoire ecclésiastique et le Droit Canon. Ce sont là les sciences propres au prêtre. Il en reçoit une première initiation pendant son séjour au Grand Séminaire ; il devra en poursuivre l'étude tout le reste de sa vie.

La théologie, c'est la science des choses de foi. Elle s'alimente, nous dit le pape Sixte-Quint, à ces sources toujours jaillissantes qui sont les Saintes Écritures, les décisions des Papes, les décrets des Conciles (2).

Appelée positive et spéculative ou scolastique, suivant la méthode qu'on emploie pour l'étudier, la théologie ne se borne pas à proposer les vérités à croire ; elle en scrute le fond intime, elle en montre les rapports avec la raison humaine, et, à l'aide des ressources que lui fournit la vraie philosophie, elle les explique, les développe, et les adapte exactement à tous les besoins de la défense et de la propagation de la foi. À l'instar de Bélésée, à qui le Seigneur avait donné son esprit de sagesse, d'intelligence et de science, en lui confiant la mission de bâtir son Temple, le théologien " taille les pierres précieuses des divins dogmes, les assortit avec art, et par l'encadrement dans lequel il les place, " en fait ressortir l'éclat, le charme et la beauté (3)."

C'est donc avec raison que le même Sixte-Quint appelle cette théologie (et il parle spécialement ici de la théologie scolastique) un don du ciel et demande qu'elle soit maintenue dans les écoles et cultivée avec une grande ardeur, comme étant ce qu'il y a de plus fructueux pour l'Église (4).

Est-il besoin d'ajouter que le livre par excellence où les élèves pourront étudier avec plus de profit la théologie scolastique, est la *somme théologique* de saint Thomas d'Aquin ? Nous voulons donc que les professeurs aient soin d'en expliquer à tous leurs élèves la méthode, ainsi que les principaux articles relatifs à la foi catholique.

Nous recommandons également que tous les Séminaristes aient entre les mains et relisent souvent le livre d'or, connu sous le nom de *Catéchisme du Saint Concile de Trente* ou *Catéchisme romain*, dédié à tous les prêtres investis de la charge pastorale (*Catechismus ad parochos*). Remarquable à la fois par la richesse et l'exactitude de la doctrine et par l'élégance du style, ce Catéchisme est un précieux abrégé de toute la théologie dogmatique

(1) De Studiis Monasticis, Part, II. c. 9.

(2) Const. Apost. Triumphantis Jerusalem.

(3) Pretiosas divini dogmatis gemmas insculpe, fideliter coapta, adorna sapienter ; adiace splendorem, gratiam, venustatem. (S. Vinc. Lir. Commonit. c. 1).

(4) Même Constitution.

et morale. Qui le posséderait à fond, aurait toujours à sa disposition les ressources à l'aide desquelles un prêtre peut prêcher avec fruit, s'acquitter dignement de l'important ministère de la confession et de la direction des âmes, et être en état de réfuter victorieusement les objections des incroyables.

Au sujet de l'étude des Saintes Ecritures, Nous appelons de nouveau votre attention, Vénérables Frères, sur les enseignements que Nous avons donnés dans Notre Encyclique *Providentissimus Deus* (1), dont Nous désirons que les professeurs donnent connaissance à leurs disciples, en y ajoutant les explications nécessaires. Ils les mettront spécialement en garde contre des tendances inquiétantes qui cherchent à s'introduire dans l'interprétation de la Bible, et qui si elles venaient à prévaloir, ne tarderaient pas à en ruiner l'inspiration et le caractère surnaturel. Sous le spécieux prétexte d'enlever aux adversaires de la parole révélée l'usage d'arguments qui semblaient irréfutables contre l'authenticité et la véracité des Livres Saints, des écrivains catholiques ont cru très habile de prendre ces arguments à leur compte. En vertu de cette étrange et périlleuse tactique, ils ont travaillé, de leurs propres mains, à faire des brèches dans les murailles de la cité qu'ils avaient mission de défendre. Dans Notre Encyclique précitée, ainsi que dans un autre document (2), Nous avons fait justice de ces dangereuses témérités. Tout en encourageant nos exégètes à se tenir au courant des progrès de la critique, Nous avons fermement maintenu les principes sanctionnés en cette matière par l'autorité traditionnelle des Pères et des Conciles, et renouvelés de nos jours par le Concile du Vatican.

L'histoire de l'Eglise est comme un miroir où resplendit la vie de l'Eglise à travers les siècles. Bien plus encore que l'histoire civile et profane, elle démontre la souveraine liberté de Dieu et son action providentielle sur la marche des événements. Ceux qui l'étudient ne doivent jamais perdre de vue qu'elle renferme un ensemble de faits dogmatiques qui s'imposent à la foi et qu'il n'est permis à personne de révoquer en doute. Cette idée directrice et surnaturelle qui préside aux destinées de l'Eglise est en même temps le flambeau dont la lumière éclaire son histoire. Toutefois, et parce que l'Eglise qui continue parmi les hommes la vie du Verbe incarné, se compose d'un élément humain, ce dernier doit être exposé par les maîtres et étudié par les élèves avec une grande probité. Comme il est dit au livre de Job, "Dieu n'a pas besoin de nos mensonges." (3)

L'historien de l'Eglise sera d'autant plus fort pour faire ressortir son origine divine, supérieure à tout concept d'ordre purement terrestre et naturel, qu'il aura été plus loyal à ne rien dissimuler des épreuves que les fautes de ses enfants, et parfois même de ses ministres, ont fait subir à cette Epouse du Christ dans le cours des siècles. Etudiée de cette façon, l'histoire de l'Eglise, à elle toute seule, constitue une magnifique et concluante démonstration de la vérité et de la divinité du christianisme.

(1) 18 Nov. 1893.

(2) *Genus interpretandi aude atque immodice liberum* (Lettre au Ministre Général des Frères Mineurs, 25 Nov. 1898.)

(3) *Numquid Deus indiget vestro mendacio?* (Job, XIII, 77.)

En
didats
il faut
jurispr
très int
tre les
ment d
les deve
a beso
" sanc
" vos C
" te, se
" l'igno
" diffus
" Roma
" tient
" aux ci
Nou
Petits e
que Nou
et des
" gard
" fane
" du fau
" sion, o
C'es
tes, êt
que Nou
monde e
guent. E
teurs ou
dans No
aux ouv
leur ven
dur. Dar
vous fon
bureaux
vous ing
et social
de nota
cela que
et les rey
très loua

(1) Th
num cognit
erreurs de R
Ecclesia jur
invalescit

(2) O
nes falsi nom
20-21.)

Enfin, pour achever le cycle des études par lesquelles les candidats au sacerdoce doivent se préparer à leur futur ministère, il faut mentionner le Droit canonique, ou science des lois et de la jurisprudence de l'Eglise. Cette science se rattache par des liens très intimes et très logiques à celle de la théologie dont elle montre les applications pratiques à tout ce qui concerne le gouvernement de l'Eglise, la dispensation des choses saintes, les droits et les devoirs de ses ministres, l'usage des biens temporels, dont elle a besoin pour l'accomplissement de sa mission. " Sans la connaissance du Droit canonique (disaient fort bien les Pères d'un de vos Conciles provinciaux) la théologie est imparfaite, incomplète, semblable à un homme qui serait privé d'un bras. C'est l'ignorance du Droit canon qui a favorisé la naissance et la diffusion de nombreuses erreurs sur les droits des Pontifes Romains, sur ceux des évêques et sur la puissance que l'Eglise tient de sa propre constitution dont elle proportionne l'exercice aux circonstances " (1).

Nous résumerons tout ce que nous venons de dire sur vos Petits et vos Grands Séminaires par cette parole de saint Paul, que Nous recommandons à la fréquente méditation des maîtres et des élèves de vos athénées ecclésiastiques : " O Timothée, gardez avec soin le dépôt qui vous a été confié. Fuyez les profanes nouveautés de paroles et les objections qui se couvrent du faux nom de science ; car tous ceux qui en ont fait profession, ont erré au sujet de la foi (2). "

C'est à vous maintenant, très chers Fils, qui, ordonnés prêtres, êtes devenus les coopérateurs de vos Evêques, c'est à vous que Nous voulons adresser la parole. Nous connaissons, et le monde entier connaît comme Nous, les qualités qui vous distinguent. Pas une bonne œuvre dont vous ne soyez ou les inspireurs ou les apôtres. Dociles aux conseils que Nous avons donnés dans Notre Encyclique *Rerum Novarum*, vous allez au peuple, aux ouvriers, aux pauvres. Vous cherchez par tous les moyens à leur venir en aide, à les moraliser et à rendre leur sort moins dur. Dans ce but, vous provoquez des réunions et des congrès ; vous fondez des patronages, des cercles, des caisses rurales, des bureaux d'assistance et de placement pour les travailleurs. Vous vous ingéniez à introduire des réformes dans l'ordre économique et social, et pour un si difficile labeur, vous n'hésitez pas à faire de notables sacrifices de temps et d'argent. C'est encore pour cela que vous écrivez des livres ou des articles dans les journaux et les revues périodiques. Toutes ces choses, en elles-mêmes, sont très louables et vous y donnez des preuves non équivoques de

(1) *Theologicarum doctrinarum solida scientiæ coniungi debet Sacrorum Canonum cognitio... sine qua theologia erit imperfecta et quasi manca, nec non multi errores de Romani Pontificis, episcoporum iuribus ac præsertim de potestate quam Ecclesia iure proprio exercuit, pro varietate temporum, forsitan serpent et paulatim inualescent* (Conc. prov. Bitur. a. 1868).

(2) *O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ, quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt* (1 Tim. vi, 20-21.)

bon vouloir, d'intelligent et généreux dévouement aux besoins les plus pressants de la société contemporaine et des âmes.

Toutefois, très chers Fils, Nous croyons devoir appeler paternellement votre attention sur quelques principes fondamentaux, auxquels vous ne manquerez pas de vous conformer, si vous voulez que votre action soit réellement fructueuse et féconde.

Souvenez-vous avant toute chose que, pour être profitable au bien et digne d'être loué, le zèle doit être "accompagné de discrétion, de rectitude et de pureté". Ainsi s'exprime le grave et judicieux Thomas à Kempis (1). Avant lui saint Bernard, la gloire de votre pays au XIIe siècle, cet apôtre infatigable de toutes les grandes causes qui touchaient à l'honneur de Dieu, aux droits de l'Eglise, au bien des âmes, n'avait pas craint de dire que "séparé de la science, et de l'esprit de discernement ou de "discrétion, le zèle est insupportable... que plus le zèle est "ardent, plus il est nécessaire qu'il soit accompagné de cette "discrétion qui met l'ordre dans l'exercice de la charité et sans "laquelle la vertu elle-même peut devenir un défaut et un principe de désordre (2)."

Mais la discrétion dans les œuvres et dans le choix des moyens pour les faire réussir est d'autant plus indispensable que les temps présents sont plus troublés et hérissés de difficultés plus nombreuses. Tel acte, telle mesure, telle pratique de zèle pourront être excellents en eux-mêmes, lesquels, vu les circonstances, ne produiront que des résultats fâcheux. Les prêtres éviteront cet inconvénient et ce malheur si, avant d'agir et dans l'action, ils ont soin de se conformer à l'ordre établi et aux règles de la discipline. Or, la discipline ecclésiastique exige l'union entre les divers membres de la hiérarchie, le respect et l'obéissance des inférieurs à l'égard des supérieurs. Nous le disions naguère dans Nos lettres à l'Archevêque de Tours : "L'édifice de l'Eglise, dont Dieu lui-même est l'architecte, repose sur un très visible fondement, "d'abord sur l'autorité de Pierre et de ses successeurs, mais aussi "sur les Apôtres et les successeurs des Apôtres, qui sont les Evêques ; de telle sorte que, écouter leur voix ou la mépriser, "équivalait à écouter ou à mépriser Jésus-Christ lui-même (3)".

Ecoutez donc les paroles adressées par le grand martyr d'Antioche, saint Ignace, au clergé de l'Eglise primitive : "Que tous "obéissent à leur Evêque comme Jésus-Christ à obéi à son Père. "Ne faites en dehors de votre Evêque rien de ce qui touche au "service de l'Eglise, et de même que Notre-Seigneur n'a rien fait

(1) *Zelus animarum laudandus est si sit discretus, rectus et purus.*

(2) *Importabilis siquidem absque scientia est zelus. Quo igitur zelus fervidior ac vehementior spiritus, profusiorque charitas, eo vigilantiori opus scientia est quæ zelum supprimat, spiritum temperet, ordinet charitatem. Tolle hanc (discretionem) et virtus vitium erit, ipsaque affectio naturalis in perturbationem magis convertetur exterminiumque naturæ (S. Bern. Sermon. XLIX in Cant. n. 5).*

(3) *Divinum quippe ædificium, quod est Ecclesia, verissime nititur in fundamento conspicuo, primum quidem in Petro et successoribus ejus, proxime in Apostolis et successoribus eorum, Episcopis, quos, qui audit vel spernit, is perinde facit ac si audiat vel spernat Christum Dominum (Epist. ad Arch. Turon).*

" que d
 " rien
 " bytén
 " les c
 Si
 cette s
 terions
 que "a
 " en co
 " auteu
 Sou
 raison c
 acies or
 ennemi
 saint Pe
 bon sol
 armée e
 l'obéiss
 de comm
 C'es
 aisém
 un des f
 ils ne m
 ment à l
 groupés
 ennemis
 de leur r
 la discipl
 ils furen
 pas de la
 Parce qu
 et s'étaie
 In die il
 cere, dun
 de semin
 A ce
 savent tr
 ne manq
 battre la
 Si do
 cas, vous

(1) Om
 quidquam f
 Quemadmod
 (idem ad M
 cithare (Ide
 (2) Quo
 constitutum,
 (3) Car
 (4) II T
 (5) I M

“ que dans une étroite union avec son Père, vous, prêtres, ne faites rien sans votre Evêque. Que tous les membres du corps presbytéral lui soient unis, de même que sont unies à la harpe toutes les cordes de l'instrument (1) ”.

Si, au contraire vous agissiez, comme prêtres, en dehors de cette soumission et de cette union à vos Evêques, Nous vous répéterions ce que disait Notre prédécesseur Grégoire XVI, à savoir que “autant qu'il dépend de votre pouvoir, vous détruisez de fond en comble l'ordre établi avec une si sage prévoyance par Dieu, “auteur de l'Eglise” (2).

Souvenez-vous encore, Nos chers Fils, que l'Eglise est avec raison comparée à une armée rangée en bataille, *sicut castrorum acies ordinata* (3), parce qu'elle a pour mission de combattre les ennemis visibles et invisibles de Dieu et des âmes. Voilà pourquoi saint Paul recommandait à Timothée de se comporter “comme un bon soldat du Christ Jésus” (4). Or, ce qui fait la force d'une armée et contribue le plus à la victoire, c'est la discipline, c'est l'obéissance exacte et rigoureuse de tous à ceux qui ont la charge de commander.

C'est bien ici que le zèle intempestif et sans discrétion peut aisément devenir la cause de véritables désastres. Rappelez-vous un des faits les plus mémorables de l'Histoire Sainte. Assurément ils ne manquaient ni de courage, ni de bon vouloir, ni de dévouement à la cause sacrée de la religion, ces prêtres qui s'étaient groupés autour de Judas Machabée pour combattre avec lui les ennemis du vrai Dieu, les profanateurs du temple, les oppresseurs de leur nation. Toutefois, ayant voulu s'affranchir des règles de la discipline, ils s'engagèrent témérairement dans un combat où ils furent vaincus. L'Esprit-Saint nous dit d'eux “qu'ils n'étaient pas de la race de ceux qui pouvaient sauver Israël”. Pourquoi ? Parce qu'ils avaient voulu n'obéir qu'à leurs propres inspirations et s'étaient jetés en avant sans attendre les ordres de leurs chefs. *In die illa ceciderunt sacerdotes in bello, dum volunt fortiter facere, dum sine consilio exeunt in proelium. Ipsi autem non erant de semine virorum, per quos salus facta est in Israel* (5).

A cet égard, nos ennemis peuvent nous servir d'exemple. Ils savent très bien que l'union fait la force, *vis unita fortior*; aussi, ne manquent-ils pas de s'unir étroitement, dès qu'il s'agit de combattre la sainte Eglise de Jésus-Christ.

Si donc, Nos chers Fils, comme tel est certainement votre cas, vous désirez que, dans la lutte formidable engagée contre

(1) Omnes episcopum sequimini ut Christus Jesus Patrem .. Sine episcopo nemo quidquam faciat eorum que ad Ecclesiam spectant (S. Ign. Ant. Ep. ad Smyrn, 8). Quemadmodum itaque Dominus sine Patre nihil fecit... sic et vos sine episcopo (idem ad Magn. vii). Vestrum presbyterium ita coaptatum sit Episcopo ut chordæ citharæ (idem ad Ephes. iv).

(2) Quantum in vobis est, ordinem ab auctore Ecclesiæ Deo providentissime constitutum, funditus evertitis (Greg. XVI, Epist. Encycl. 15 Aug. 1832.)

(3) Cant. vi, 3.

(4) II Tim. ii, 3.

(5) I Mach. v, 67, 62.

l'Eglise, par les sectes antichrétiennes et par la cité du démon, la victoire reste à Dieu et à son Eglise, il est d'une absolue nécessité que vous combattiez tous ensemble, en grand ordre et en exacte discipline, sous le commandement de vos chefs hiérarchiques. N'écoutez pas ces hommes néfastes qui, tout en se disant chrétiens et catholiques, jettent la zizanie dans le champ du Seigneur et sèment la division dans son Eglise en attaquant et souvent même, en calomniant les évêques "établis par l'Esprit-Saint pour régir l'Eglise de Dieu" (1). Ne lisez ni leurs brochures ni leurs journaux. Un bon prêtre ne doit autoriser en aucune manière ni leurs idées, ni la licence de leur langage. Pourrait-il jamais oublier que, le jour de son ordination, il a solennellement promis à son évêque, en face des saints autels, *obedientiam et reverentiam*.

Par-dessus tout, Nos chers Fils, rappelez-vous que la condition indispensable du vrai zèle sacerdotal et le meilleur gage de succès dans les œuvres auxquelles l'obéissance hiérarchique vous consacre, c'est la pureté et la sainteté de la vie. "Jésus a commencé par faire, avant d'enseigner" (2). Comme lui, c'est par la prédication de l'exemple que le prêtre doit préluder à la prédication de la parole. "Séparés du siècle et de ses affaires (disent les "Pères du S. Concile de Trente) les clercs ont été placés à une "hauteur qui les met en évidence, et les fidèles regardent dans "leur vie comme dans un miroir pour savoir ce qu'ils doivent "imiter. C'est pourquoi les clercs, et tous ceux que Dieu a spécialement appelés à son service, doivent si bien régler leurs "actions et leurs mœurs que dans leur manière d'être, leurs vêtements, leurs démarches, leurs paroles et tous les autres détails "de leur vie, il n'y ait rien qui ne soit grave, modeste, profondément empreint de religion. Ils éviteront avec soin les fautes "qui, légères chez les autres, seraient très graves pour eux, afin "qu'il n'y ait pas un seul de leurs actes qui n'inspire à tous le "respect" (3).

A ces recommandations du saint Concile, que nous voudrions, Nos chers Fils, graver dans tous vos cœurs, manqueraient assurément les prêtres qui adopteraient dans leurs prédications un langage peu en harmonie avec la dignité de leur sacerdoce et la sainteté de la parole de Dieu ; qui assisteraient à des réunions populaires où leur présence ne servirait qu'à exciter les passions des impies et des ennemis de l'Eglise, et les exposerait eux-mêmes aux plus grossières injures, sans profit pour personne et au grand étonnement, sinon au scandale des pieux fidèles ; qui prendraient les habitudes, les manières d'être et d'agir, et l'esprit des séculiers. Assurément le sel a besoin d'être mélangé à la masse qu'il doit

(1) Act., xx, 28.

(2) Act., i, 1.

(3) Cum enim a rebus seculi in altiorum sublatis locum conspiciantur, in eos tanquam in speculum reliqui oculos conjiciunt ex hisque sumunt quod imitentur. Quapropter sic decet omnino clericos, in sortem Domini vocatos, vitam moresque suos omnes componere, ut habitu, gestu, incessu, sermone, aliisque omnibus rebus, nil nisi grave, moderatum, ac religione plenum præ se ferant ; levitia etiam delicta, que in ipsis maxima essent, effugiant, ut eorum actiones cunctis afferant venerationem (S. Con. Trid. Sess. XXII, de Reform., c. 1).

présé
fend
plus

I
ave
vité
pas se
gens
il con
de son
devan
que j'

N
de côt
de la
suran
temps
qu'ils
voit a
pérille
engag
même
averti
frères
tasies
larmes
doce e
" marc
" chen

As
faire a
Mais, n
non au
ner et.
des us
son tré

Lo
mettre
innova
cipes d
par la p
rale plu
jours, t
que, loi
dans le
tout ce
raliser
Nous av

(1) M

(2) F

(3) M

préservé de la corruption, en même temps que lui-même se défend contre elle, sous peine de perdre toute saveur et de n'être plus bon à rien qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds (1).

De même, le prêtre, sel de la terre, dans son contact obligé avec la société qui l'entoure, doit-il conserver la modestie, la gravité, la sainteté dans son maintien, ses actes, ses paroles, et ne pas se laisser envahir par la légèreté, la dissipation, la vanité des gens du monde. Il faut au contraire, qu'au milieu des hommes, il conserve son âme si unie à Dieu, qu'il n'y perde rien de l'esprit de son saint état et ne soit pas contraint de faire devant Dieu et devant sa conscience ce triste et humiliant aveu : " Toutes les fois que j'ai été parmi les laïques, j'en suis revenu moins prêtre."

Ne serait-ce pas pour avoir, par un zèle présomptueux, mis de côté ces règles traditionnelles de la discrétion, de la modestie, de la prudence sacerdotales, que certains prêtres traitent de surannés, d'incompatibles avec les besoins du ministère dans le temps où nous vivons, les principes de discipline et de conduite qu'ils ont reçus de leurs maîtres du Grand Séminaire ? On les voit aller, comme d'instinct, au-devant des innovations les plus périlleuses de langage, d'allures, de relations. Plusieurs, hélas ! engagés témérairement sur des pentes glissantes où, par eux-mêmes, ils n'avaient pas la force de se retenir, méprisant les avertissements charitables de leurs supérieurs ou de leurs confrères plus anciens et plus expérimentés, ont abouti à des apostasies qui ont réjoui les adversaires de l'Église et fait verser des larmes bien amères à leurs évêques, à leurs frères dans le sacerdoce et aux pieux fideles. Saint Augustin nous le dit : " Plus on marche avec force et rapidité, quand on est en dehors du bon chemin, et plus on s'égare " (2).

Assurément, il y a des nouveautés avantageuses, propres à faire avancer le royaume de Dieu dans les âmes et dans la société. Mais, nous dit le saint Évangile (3), c'est au *Père de famille*, et non aux enfants, ou aux serviteurs, qu'il appartient de les examiner et, s'il le juge à propos, de leur donner droit de cité, à côté des usages anciens et vénérables qui composent l'autre partie de son trésor.

Lorsque naguère Nous remplissions le devoir apostolique de mettre les catholiques de l'Amérique du Nord en garde contre des innovations tendant, entre autres choses, à substituer aux principes de perfection consacrés par l'enseignement des docteurs et par la pratique des saints, des maximes ou des règles de vie morale plus ou moins imprégnées de ce naturalisme qui, de nos jours, tend à pénétrer partout, Nous avons hautement proclamé que, loin de répudier et de rejeter en bloc les progrès accomplis dans les temps présents, Nous voulions accueillir très volontiers tout ce qui peut augmenter le patrimoine de la science ou généraliser davantage les conditions de la prospérité publique. Mais Nous avions soin d'ajouter que ces progrès ne pouvaient servir

(1) Matth., v, 13.

(2) Enarr. in. Ps., xxxi, n., 4.

(3) Matth., xiii, 52.

efficacement la cause du bien, si l'on mettait de côté la sage autorité de l'Eglise (1).

En terminant ces lettres, il Nous plaît d'appliquer au clergé de France ce que Nous écrivions jadis aux prêtres de Notre diocèse de Pérouse. Nous reproduisons ici une partie de la Lettre pastorale que Nous leur adressions le 19 juillet 1866.

" Nous demandons aux ecclésiastiques de notre diocèse de réfléchir sérieusement sur leurs sublimes obligations, sur les circonstances difficiles que nous traversons et de faire en sorte que leur conduite soit en harmonie avec leurs devoirs et toujours conforme aux règles d'un zèle éclairé et prudent. Ainsi ceux-là même qui sont nos ennemis chercheront en vain des motifs de reproche et de blâme : *qui ex adverso est, vereatur nihil habens malum dicere de nobis* (2)."

" Bien que les difficultés et les périls se multiplient de jour en jour, le prêtre pieux et fervent ne doit pas pour cela se décourager, il ne doit pas abandonner ses devoirs, ni même s'arrêter dans l'accomplissement de la mission spirituelle qu'il a reçue pour le bien, pour le salut de l'humanité et pour le maintien de cette auguste religion dont il est le héraut et le ministre. Car c'est surtout dans les difficultés, dans les épreuves, que sa vertu s'affirme et se fortifie : c'est dans les plus grands malheurs, au milieu des transformations politiques et des bouleversements sociaux, que l'action bienfaisante et civilisatrice de son ministère se manifeste avec plus d'éclat.

"... Pour en venir à la pratique, nous trouvons un enseignement parfaitement adapté aux circonstances dans les quatre maximes que le grand apôtre saint Paul donnait à son disciple Tite. En toutes choses, donnez le bon exemple par vos œuvres, par votre doctrine, par l'intégrité de votre vie, par la gravité de votre conduite, en ne faisant usage que de paroles saintes et irrépréhensibles (3). Nous voudrions que chacun des membres de notre clergé méditât ces maximes et y conformât sa conduite.

" *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum.*
 " En toutes choses, donnez l'exemple des bonnes œuvres, c'est-à-dire d'une vie exemplaire et active, animée d'un véritable esprit de charité et guidée par les maximes de la prudence évangélique ; d'une vie de sacrifice et de travail, consacrée à faire du bien au prochain, non pas dans des vues terrestres et pour une récompense périssable, mais dans un but surnaturel. Donnez l'exemple de ce langage à la fois simple, noble et élevé, de cette parole saine et irrépréhensible, qui confond toute opposition

(1) *Abest profectio a Nobis ut quæcumque horum temporum ingenium parit omnia repudiemus. Quin potius quicquid indagando veri aut in itinere boni attingitur, ad patrimonium doctrinæ augendum publicæque prosperitatis fines proferendos, libentibus sane Nobis accedit. Id tamen omne, ne solidæ utilitatis sit expertus, esse ac vigere nequaquam debet Ecclesiæ auctoritate sapientiæque posthabita, (Epist ad S. R. E. Presbyt. Card. Gibbons, Archiep. Baltimor., die 22 jan. 1899.)*

(2) Tit., II, 8.

(3) *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum in doctrina, in integritate, in gravitate, verbum sanum, irreprehensibile. (Tit. II, 7-8.)*

" h
 " n
 " gi
 " g
 " pl
 " be
 " so
 " pe
 " ta
 " cr
 " liq
 " et
 " tel
 " dé
 " so
 " co
 " di
 " pie
 " cat
 " em
 " des
 " un
 " étu
 " sem
 " sul
 " teu
 " con
 " nou
 " tain
 " et c
 " aus
 " la s
 " mè
 " gou
 " éga
 " plin
 " "
 " duit
 " au r
 " nem
 " d'av
 " tout
 " dan
 " vile
 " il de
 " trui
 " tère
 " neur
 "
 " N
 " frança

humaine, apaise l'antique haine que nous a vouée le monde, et nous concilie le respect, l'estime même des ennemis de la religion. Quiconque s'est voué au service du sanctuaire a été obligé en tout temps de se montrer un vivant modèle, un exemple parfait de toutes les vertus ; mais cette obligation est beaucoup plus grande lorsque, par suite des bouleversements sociaux, on marche sur un terrain difficile et incertain où l'on peut trouver à chaque pas des embûches et des prétextes d'attaque....

.... *In doctrina.* En présence des efforts combinés de l'incrédulité et de l'hérésie pour consommer la ruine de la foi catholique, ce serait un vrai crime pour le clergé de rester hésitant et inactif. Au milieu d'un si grand débordement d'erreurs, d'un tel conflit d'opinions, il ne peut faillir à sa mission qui est de défendre le dogme attaqué, la morale travestie et la justice si souvent méconnue. C'est à lui qu'il appartient de s'opposer comme une barrière à l'erreur envahissante et à l'hérésie qui se dissimule ; à lui de surveiller les agissements des fauteurs d'impunité qui s'attaquent à la foi et à l'honneur de cette contrée catholique ; à lui de démasquer leurs ruses et de signaler leurs embûches ; à lui de prémunir les simples, de fortifier les timides, d'ouvrir les yeux aux aveugles. Une érudition superficielle, une science vulgaire ne suffisent point pour cela : il faut des études solides, approfondies et continues, en un mot, un ensemble de connaissances doctrinales capables de lutter avec la subtilité et la singulière astuce de nos modernes contradicteurs....

.... *In integritate.* Rien ne prouve tant l'importance de ce conseil que la triste expérience de ce qui se passe autour de nous. Ne voyons-nous pas, en effet, que la vie relâchée de certains ecclésiastiques discrédite et fait mépriser leur ministère et occasionne des scandales. Si des hommes, doués d'un esprit aussi brillant que remarquable, désertent parfois les rangs de la sainte milice et se mettent en révolte contre l'Eglise, cette mère qui, dans son affectueuse tendresse, les avait préposés au gouvernement et au salut des âmes, leur défection et leurs égarements n'ont le plus souvent pour origine que leur indiscipline ou leurs mauvaises mœurs....

.... *In gravitate.* Par gravité, il faut entendre cette conduite sérieuse, pleine de jugement et de tact qui doit être propre au ministre fidèle et prudent que Dieu a choisi pour le gouvernement de sa famille. Celui-ci, en effet, tout en remerciant Dieu d'avoir daigné l'élever à cet honneur, doit se montrer fidèle à toutes ses obligations, en même temps que mesuré et prudent dans tous ses actes ; il ne doit point se laisser dominer par de viles passions, ni emporter en paroles violentes et excessives ; il doit compatir avec bonté aux malheurs et aux faiblesses d'autrui, faire à chacun tout le bien qu'il peut, d'une manière désintéressée, sans ostentation, en maintenant toujours intact l'honneur de son caractère et de sa sublime dignité."

.....

Nous revenons maintenant à vous, Nos chers fils du clergé français, et Nous avons la ferme confiance que nos prescriptions

et Nos conseils, uniquement inspirés par Notre affection paternelle, seront compris et reçus par vous, selon le sens et la portée que Nous avons voulu leur donner en vous adressant ces Lettres.

Nous attendons beaucoup de vous, parce que Dieu vous a richement pourvus de tous les dons et de toutes les qualités nécessaires pour opérer de grandes et saintes choses à l'avantage de l'Eglise et de la société. Nous voudrions que pas un seul d'entre vous ne se laissât entamer par ces imperfections qui diminuent la splendeur du caractère sacerdotal et nuisent à son efficacité.

Les temps actuels sont tristes : l'avenir est encore plus sombre et plus menaçant ; il semble annoncer l'approche d'une crise redoutable de bouleversements sociaux. Il faut donc, comme Nous l'avons dit en diverses circonstances, que nous mettions en honneur les principes salutaires de la religion, ainsi que ceux de la justice, de la charité, du respect et du devoir. C'est à nous d'en pénétrer profondément les âmes, particulièrement celles qui sont captives de l'incrédulité ou agitées par de funestes passions, de faire régner la grâce et la paix de notre divin Rédempteur, qui est la Lumière, la Résurrection, la Vie, et de réunir en lui tous les hommes, malgré les inévitables distinctions sociales qui les séparent.

Où, plus que jamais, les jours où nous sommes réclament le concours et le dévouement de prêtres exemplaires, pleins de foi, de discrétion, de zèle, qui, s'inspirant de la douceur et de l'énergie de Jésus-Christ, dont ils sont les véritables ambassadeurs, *pro Christo legatione fungimur* (1), annoncent avec une courageuse et indéfectible patience les vérités éternelles, lesquelles sont pour les âmes les semences fécondes des vertus.

Leur ministère sera laborieux, souvent même pénible, spécialement dans les pays où les populations, absorbées par les intérêts terrestres, vivent dans l'oubli de Dieu et de sa sainte religion. Mais l'action éclairée, charitable, infatigable du prêtre, fortifiée par la grâce divine, opérera, comme elle l'a fait en tous les temps, d'incroyables prodiges de résurrection.

Nous saluons de tous Nos vœux et avec une joie ineffable cette consolante perspective, tandis que, dans toute l'affection de Notre cœur, Nous accordons à vous, Vénérables Frères, au clergé et à tous les catholiques de France, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 septembre de l'année 1899, de Notre Pontificat la vingt-deuxième.

LEO PP. XIII.

(1) II Cor., v, 20.

Bref nommant Mgr Falconio délégué apostolique au Canada

Nous sommes heureux de publier la traduction officielle du bref de Sa Sainteté Léon XIII nommant Son Excellence Mgr Falconio délégué apostolique au Canada.

LEON XIII, PAPE

A Notre Vénérable Frère Diomède Falconio, Archevêque d'Acerra et de Matera, récemment nommé archevêque titulaire de Larisse.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.—C'est un usage très ancien dans l'Eglise que les Pontifes Romains, pour remplir comme il convient les devoirs de leur souveraineté Apostolique, se fassent représenter, dans les contrées éloignées et séparées de la Chaire Romaine par une longue étendue de terre et de mer, par des personnages ecclésiastiques, ou choisis parmi les évêques de l'endroit, ou envoyés de Rome même, lesquels sous différents titres et munis de la juridiction nécessaire, veillent avec soin au progrès de la foi, à la pureté des mœurs, à la discipline dans le clergé et le peuple. C'est pourquoi, comme l'état actuel des choses ecclésiastiques au Canada demande une attention spéciale de la part du Saint-Siège, Nous avons résolu, après avoir communiqué la chose à Nos Vénérables Frères, les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine préposés à la Propagation de la Foi, et l'avoir attentivement examinée, d'envoyer en ce pays un Délégué Apostolique qui puisse en étudier soigneusement les conditions, qui travaille par sa prudence et son jugement à en régler les controverses et les différends, et s'empresse de Nous soumettre exactement les questions qui paraîtront plus graves et nécessiteront l'intervention salutaire du Saint-Siège.

En conséquence, Vénérable Frère, vous absolvant et vous jugeant absous, à cette fin seulement, de toute excommunication et interdit et de toutes les autres sentences, censures et peines que vous pourriez avoir encourues, et considérant, entre autres qualités qui vous distinguent à un haut degré, votre zèle pour le bien de la religion, votre piété, votre science et votre prudence dans les affaires, de l'avis de Nos susdits Vénérables Frères et en vertu de Notre autorité Apostolique, Nous vous investissons, par les présentes, et vous décorons du titre, des droits, des honneurs et des privilèges de Délégué Apostolique pour le Canada, selon

Notre bon plaisir et celui du Saint-Siège ; en même temps, Nous vous accordons et communiquons tous et chacun des pouvoirs nécessaires et utiles qui vous mettent en état de pourvoir efficacement aux besoins et au bien des Eglises du Canada.

Toutefois Nous voulons que vous remplissiez votre charge selon les ordres émanés de la Congrégation de Nos mêmes Vénérables Frères, et qu'en Notre nom et au nom et par l'autorité du Saint-Siège vous exerciez vos pouvoirs non seulement sur les diocèses du Bas et du Haut Canada, mais aussi sur ceux de toute la Puissance du Canada.

Au reste, Nous ne doutons pas que Nos Vénérables Frères les Archevêques et Evêques, ainsi que le clergé et le peuple de ces contrées, vous témoignent comme à Notre Représentant et celui du Saint-Siège le respect et la déférence qui vous sont dus, et que voyant dans le Délégué l'autorité du Déléguant, ils accepteront avec empressement et de bon cœur ses conseils, ses avertissements et ses ordres.

C'est ce que Nous voulons, ordonnons, commandons, décrétant que les présentes lettres soient et demeurent stables, valides et efficaces, qu'elles sortent et produisent leurs effets pleins et entiers, et qu'elles soient en toutes choses et toute occasion un appui souverain pour ceux que cela concerne et concernera dans l'avenir. Ainsi devra-t-il être jugé et défini par tous les juges ordinaires et délégués, et s'il arrivait à quelqu'un, sciemment ou par ignorance d'attenter par quelque autorité que ce soit à ce qui a été statué, son jugement serait nul et sans valeur.—Nonobstant, autant que de besoin, la règle de Benoit XIV d'heureuse mémoire " *super divisione materiarum* " et toute autre constitution et ordonnance apostolique, et nonobstant toutes les autres choses contraires, Nous voulons qu'on ajoute aux copies ou exemplaires même imprimés des présentes lettres, pourvu que ces copies soient contre-signées de la main d'un officier public et revêtues du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, absolument la même foi que l'on accorderait aux présentes lettres, si elles étaient montrées ou exhibées.

Donné à Rome auprès de St-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le troisième jour d'août MDCCCIC, de Notre Pontificat l'an XXII.

(Signé) LOUIS CARD. MACCHI.

de le
Chu
reflè
trom
mest
De s
Ham
ne m
d'hon
de se
rébell
E
me o
l'offe
ils au
entre
droit
qui sa
Et des
se fra
vous c
plutôt
Praye
E
de la c

1. I.
Hamilton
minuer,
mois de
lier d'un
de 1899

2. D.
ment sur
negligence

La crise ritualiste en Angleterre

(Suite et fin)

VI

Les feuilles évangéliques triomphèrent ; les autres perdirent de leur assurance habituelle. Dans son numéro du 14 avril, le *Church Times* écrivait : " D'ordinaire la Chambre des Communes reflète bien le sentiment du pays ; mais il lui arrive aussi de se tromper et de se laisser entraîner par un courant passager à des mesures peu sages. C'est ce qui s'est vu le mardi 11 avril. . . " De son côté, lord Halifax disait, dans une lettre à lord George Hamilton : " Je ne compte pas sur la justice en ce moment, et je ne me sens guère troublé d'être accusé de rébellion en compagnie d'hommes tels que Keble et Pusey. " Ce qui ne l'empêchait pas de se dépenser courageusement pour repousser ce reproche de rébellion et de déloyauté (1).

En même temps, les ritualistes menacés reprenaient un thème où, sur le terrain de la doctrine anglicane et du *Prayer Book*, l'offensive leur était possible. Puisque vous parlez d'abus, disent-ils aux réformateurs du jour, c'est toute l'Eglise établie qu'il faut entreprendre. Dans l'Eglise large, pourquoi tolérez-vous, à l'encontre des principaux mystères de notre foi, ces vues rationalistes qui sapent par la base l'essence même de la religion chrétienne ? Et des évêques, en entendant les exemples apportés, pouvaient-ils se frapper la poitrine. Dans la basse Eglise, pourquoi fermez-vous obstinément les yeux sur la manière dont on observe, ou plutôt dont on n'observe pas les plus graves prescriptions du *Prayer Book* ? Et là encore les preuves ne manquaient point ? (2).

Enfin le caractère radicalement agressif et parfois injurieux de la campagne érastienne et évangélique eut pour effet d'alar-

1. En avril, il répond dans le *Times* à l'évêque de Winchester, à lord George Hamilton, à Mr. Balfour. Il faisait annoncer, dans la même feuille, que, loin de diminuer, l'*English Church Union* augmentait d'une façon exceptionnelle. Dans le seul mois de mars, le gain avait été de 1,311, chiffre dépassant de beaucoup le gain régulier d'une année entière. Le nombre total des adhésions pour le premier trimestre de 1899 s'élevait à 3,195.

2. Dans sa brochure, *The Ritual Crisis*, le Dr Luckock insiste tout particulièrement sur le laisser-aller des ministres évangéliques. (Chap. 1 : *Charges of defect and negligence.*)

mer et de grouper tous les membres de la haute Eglise (1) A la *Convocation* de la province ecclésiastique de Cantorbéry, sur la fin d'avril la Chambre des laïques protesta vivement contre le *Church Discipline Bill*, en le déclarant incompatible avec le gouvernement de l'Eglise. Le 1er mai, une députation composée de personnages influents, le duc de Rutland en tête, se rendit au palais de Lambeth, pour présenter aux archevêques de Cantorbéry et d'York une pétition signée par 9,844 laïques de marque, dont 531 pairs ou membres de la Chambre des Communes et des Universités ; elle exprimait leur confiance dans les prélats, sans qu'il fût nécessaire de recourir à la contrainte, pour rendre la paix à l'Eglise.

Ainsi se préparait le grand combat qui devait avoir lieu bientôt. Les 5 et 8 mai, il y eut à la Chambre des lords des interpellations à propos de faits particuliers, escarmouches de détail sans importance sérieuse, mais témoignant de l'état des esprits. Ainsi, le comte de Portsmouth interpella l'évêque de Saint-Alban sur ses intentions à l'égard d'un livre intitulé *Devant l'autel*, qui contenait la doctrine de la transubstantiation et circulait dans son diocèse ; l'évêque répondit en somme qu'il n'entendait pas subir un examen public sur ses intentions en pareille matière.

Tout l'intérêt se concentrait maintenant sur la Chambre des Communes, où le *Church Discipline Bill* devait venir en seconde lecture. La motion fut faite, le 12 mai, par M. Mac Arthur. Il annonça nettement l'esprit antiritualiste du nouveau projet de loi ; on y prohibait le mot de " messe ", la confession privée, etc. Les laïques protestants n'ayant pas confiance dans les évêques, il fallait régler promptement et sans frais les questions ecclésiastiques et assurer l'uniformité. D'où le triple objet de la nouvelle législation : restauration de la suprématie des Cours accréditées du royaume (2) ; abolition du *veto* épiscopal ; substitution de la suspense et de la déposition à l'emprisonnement, en cas de pratiques illégales.

Le procureur général s'associa à la réprobation du mot de " messe " et de la confession, mais il attaqua le projet de loi en le montrant gros de conséquences dangereuses, injustes et impraticables. Il proposa cet amendement : " La Chambre n'étant pas préparée à accepter une mesure qui crée de nouveaux froissements, et méconnaît l'autorité des évêques en ce qui concerne le maintien de la discipline ecclésiastique, opine que, si les efforts tentés maintenant par les archevêques et les évêques pour assurer la légitime obéissance du clergé n'ont pas un prompt effet, il sera nécessaire de procéder à une législation ultérieure pour sauvegarder l'observation des lois existantes de l'Eglise et du royaume. "

Dans la discussion qui suivit, sir William Harcourt se pro-

1. Certaines feuilles antiritualistes en arrivèrent à de tels procédés de polémique, que dans un article du 30 mars, intitulé *Ignoble Protestants*, le *Church Times* se crut en droit de stigmatiser leur campagne par ces quatre notes : mensonge, obscénité, tyrannie, hystérie. Le P. Ragey en donne des spécimens dans son Bulletin de mai, p. 563.

2. Le tribunal se composerait d'un juge de la haute Cour et d'un assesseur.

nonça pour le nouveau Bill ; mais prévoyant l'échec, il exprima la consolation qu'il éprouvait du moins en voyant la promesse faite par le gouvernement d'intervenir, s'il le fallait, et le principe de la suprématie de la Couronne et du Parlement maintenu dans l'amendement.

Le discours final de Mr Balfour fut en substance ce qu'avait été celui du procureur général. Il ne fut guère plus tendre pour les ritualistes, mais il mit également en relief les inconvénients du *Church Discipline Bill*. Ce projet manquerait le but qu'on se proposait, et entraînerait des maux immenses. Il enchaînerait l'Eglise à une rigide uniformité, sans lui donner d'unité spirituelle. Il ne s'attaque qu'à la surface du mal, sans en atteindre la racine ; c'est peu de chose que de proscrire les mots et les pratiques, quand on laisse intactes les doctrines dont ces mots et ces pratiques ne sont que l'expression extérieure (4). Sans doute il faut obvier au mal ; l'Eglise nationale d'Angleterre doit être l'Eglise purifiée et renouvelée au temps de la Réforme (2). Mais il faut le faire d'une manière qui fortifie l'Eglise et ne l'affaiblisse pas ; il faut sauvegarder le caractère épiscopal, sous peine de commencer la ruine de l'Eglise d'Angleterre. Laissons donc agir les évêques ; s'ils échouent, le Parlement avisera.

Le vote se fit ensuite sur le projet de loi et donna le résultat suivant : pour la seconde lecture, 156 ; contre, 310. Majorité contre, 154. L'amendement fut accepté à l'unanimité.

La bataille terminée, on lisait dans le *Times* : " Les débats, l'attitude de la Chambre des Communes " dans la discussion du *Bill*, doivent, pensons-nous, faire réfléchir le clergé violateur de la loi et le faire s'arrêter. " De son côté, le *Daily News* disait du gouvernement : " Ils se sont dérobés. En agissant ainsi, ils ont encouru auprès des protestants tout l'odieux de l'échec infligé au projet de loi, et en même temps ils se sont exposés au juste mépris de tous les membres de la haute Eglise. "

En réalité, on ne saurait nier que le gouvernement n'ait habilement manœuvré pour passer entre deux écueils dangereux : d'un côté, l'opposition pure et simple à un projet de loi qu'une forte poussée de l'opinion publique épaulait ; de l'autre, une campagne de persécution officielle contre les ritualistes, non sans éclaboussure pour tout le parti de la haute Eglise (3).

C'est un beau spécimen de *compromis*, mais ce n'est que cela. On a temporisé, mais rien de ce qui est au fond de la crise n'a été résolu et ne pouvait l'être. En face de l'Eglise établie restent les dissidents, qui continueront à crier : Désétablissement ! Dans l'Eglise établie, en face de la haute Eglise, restent la basse Eglise

1. Mr Balfour remarque, en particulier, ce qu'avait déjà objecté lord Halifax, que pour avoir le droit de proscrire la confession privée, il faudrait d'abord changer le *Prayer Book*.

2. Dans le numéro de mai du *Nineteenth Century*, article *The Church of England as by Law Established*, Mr Edmond Robertson, Q. C., M. P., développe cette idée quasi-formule : L'Eglise établie est une Eglise épiscopale protestante, a *Protestant Episcopal Church*.

3. *The Month*, juin 1899, article du R. P. Clarke : *The Church Discipline Bill in the House of Commons*.

et l'Eglise large avec leurs doctrines érastienne et antisacerdotale. Et dans la haute Eglise elle-même, en face du vieux parti traditionnel antiromanisant, reste le parti ritualiste avec toutes les questions de doctrine et de cérémonial qu'il soulève.

On se demande maintenant : Que feront les évêques, et que ne feront-ils pas ? Il vaudrait peut-être mieux dire : Que pourront-ils faire ? La situation est si délicate pour eux ! Leurs convictions personnelles ou le grand principe du " caractère compréhensif " propre à l'Eglise d'Angleterre, les empêchant de toucher de trop près aux questions de doctrine. La présence réelle *objective* et la confession *libre* ont leur passeport. Vraisemblablement, ce n'est pas non plus sur la thèse antiérastienne qu'ils entreprendront les ritualistes : depuis l'archevêque Tait, les idées ont fait du chemin. La question des " ornements eucharistiques " est obscure, il y a des raisons de part et d'autre. Du reste, et c'est une remarque faite souvent au cours de la controverse, il y a dans le côté cérémonial du ritualisme quelque chose qui répond au goût esthétique de l'époque, et qu'il serait difficile maintenant de négliger tout à fait, pour s'en tenir à la forme puritaine du culte anglican. Restent alors des détails rituels, dont l'examen durera longtemps, pour n'amener jamais au fond des choses. C'est ce qui menace d'arriver. La question de l'encens a été soumise au nouveau tribunal d'arbitrage, inauguré le 8 mai au palais de Lambeth par les archevêques de Cantorbéry et d'York. Le jugement n'a pas encore été rendu ; on se demande ce qu'il sera,—peut-être encore un compromis (1).

Mais si les évêques poussaient les choses à l'extrême, s'ils poursuivaient à outrance les pauvres ritualistes (ce qui n'est pas probable), qu'advierait-il ? L'avenir seul peut l'apprendre, pour plusieurs raisons dont l'une, à mon avis, est qu'on ne saurait dire à l'avance ce que les ritualistes consentiraient enfin à sacrifier. Ils ont, eux aussi, leur souplesse. L'illusion serait de

1. Les archevêques de Cantorbéry et d'York ont rendu leur jugement ; le 31 juillet, ils ont déclaré illégaux l'usage liturgique de l'encens et l'emploi des cierges en procession. La décision est surtout basée sur l'injonction du 36e canon, de s'en tenir en fait de cérémonial, à la forme indiquée dans le *Prayer Book*. Les archevêques remarquent toutefois que la loi n'a pas exclu d'une façon permanente du rituel anglican l'usage liturgique de l'encens ; il serait toujours loisible à un souverain de faire rédiger, avec l'agrément du Parlement, un grand cérémonial où l'usage en question aurait sa place. Mais "pour le moment, l'usage de l'encens dans le culte public, et comme partie du culte public, n'est ni prescrit ni permis par la loi qui régit l'Eglise anglicane." La presse n'a pas manqué de commenter la décision des archevêques. (Voir *The Tablet*, 5 août, p. 207-208, 217-219.) Contentons-nous de signaler l'attitude des deux grands organes de la haute Eglise. *The Guardian* regrette que les archevêques n'aient pas su garder la neutralité, mais il reconnaît que du point de vue où ils se sont placés, la conclusion était inévitable. Pour le *Church Review*, la situation résultant de la décision est grave, et les "catholiques" sont naturellement quelque peu troublés par les événements de la semaine ; la décision des archevêques est un vrai défi pour ceux qui sont obligés de maintenir la légitimité de pratiques sanctionnées par toute l'Eglise. Et alors se pose la question, répétée dans la plupart des articles au sujet des ritualistes : que vont-ils faire ? Se soumettront-ils ? La revue évangélique *The English Churchman* pense que désormais le parti ritualiste se divisera en deux factions distinctes : ceux qui obéiront, et ceux qui résisteront, au risque de favoriser la destruction de l'Eglise établie.

pl
l'a
vi
qu
po
pr
me
pe
dis
me

" n
rec
mi
pre
(E)

Etu

apos
bec,
clerg
fonct

N

des p
défa

adres

versit

tant l

rester

tion.

So

visiter

réal, b

prophétiser la ruine à brève échéance de l'anglicanisme ; il a, on l'a fort bien montré dans une revue anglaise (1), ses principes de vitalité puissants encore. Même cette élasticité compréhensive, qui nous apparaît comme une source permanente de faiblesse pour l'unité réelle au dedans de l'Eglise anglicane, devient un principe de résistance au dehors, c'est-à-dire contre le " mouvement vers Rome " ; car c'est cette élasticité compréhensive qui permet à l'Eglise établie de retenir en son sein tant d'éléments disparates, qui lui permettra peut-être de s'assimiler suffisamment une secte de plus.

Dieu veuille que tant d'efforts généreux, suscités par le " mouvement d'Oxford ", pour remonter le cours des âges à la recherche de la vraie tradition catholique, n'échouent pas ainsi misérablement, mais que les disciples des Pusey et des Keble comprennent un jour tout ce qu'il y a dans ces paroles de l'apôtre (Eph., iv, 15) : " Unus Dominus, una fides. "

Etudes.

X.-M. LE BACHELET, S. J.

Le mouvement catholique

AU CANADA

Mgr Falconio, chargé par le St. Siège d'établir une délégation apostolique permanente au Canada, est arrivé dimanche à Québec, où il a été reçu par les hauts dignitaires ecclésiastiques, le clergé et les fidèles avec tous les honneurs dûs à ses augustes fonctions.

Nous reproduisons ailleurs le bref pontifical qui l'investit des pouvoirs nécessaires à sa mission. Si l'espace ne nous faisait défaut, nous aurions reproduit de même le texte de la belle adresse qu'ont présentée à Son Excellence les autorités de l'Université Laval, adresse à laquelle le délégué a répondu en félicitant l'Université pour les sentiments exprimés et l'engageant à rester fidèle à la pensée et à l'esprit qui ont présidé à sa fondation.

Son Excellence demeurera quelques jours à Québec, où elle visitera les diverses institutions religieuses, puis elle ira à Montréal, où il se peut qu'elle fixe sa résidence, si l'on en croit ce qu'a-

1. *The Month*, mars 1899, article du R. P. Clarke : *The Vitality of anglicanism*.

déclaré l'un de ses secrétaires, au cours d'une entrevue avec un journaliste anglais.

Nous devons de la reconnaissance au Saint-Père pour la sollicitude dont il fait preuve à notre égard en établissant une délégation apostolique permanente dans notre pays. C'est pourquoi nous demandons à nos lecteurs de prier pour que personne n'oublie le respect et la vénération dont il convient d'entourer la personne du représentant de l'autorité suprême dans l'Eglise, et pour que sa mission porte tous les fruits qu'on est en droit d'attendre de la haute sagesse et des lumières divines qui ont dicté au successeur de Pierre le choix qu'il a fait de son premier délégué permanent au Canada.

Il vient de mourir, à Montréal, dans la personne de M. l'abbé Joseph Amédée Thérien, un cœur d'or, un saint prêtre, un savant modeste, voué à un apostolat difficile et laborieux, dont il remplissait les fonctions avec une rare compétence, un zèle absolument désintéressé, une charité éprouvée. M. l'abbé Thérien était le chapelain de la Maison de Réforme. On l'a appelé le Dom Bosco du Canada. Il a prouvé qu'il en avait l'étoffe. C'était le plus bel éloge qu'on pût faire de lui, c'était aussi le gage de la brillante couronne qui récompense là-haut le travail persévérant des vrais ouvriers évangéliques.

Les écoles du soir viennent de se rouvrir à Montréal, avec la haute approbation de Sa Grandeur Mgr Bruchési, qui témoigne du bien considérable qu'elles ont déjà fait parmi le peuple. Partout où il s'agit d'une œuvre d'éducation bien dirigée, on est sûr de compter, parmi ses plus chauds appuis, les membres d'un clergé qu'on accuse pourtant de n'y rien comprendre.

La courageuse attitude que vient de prendre Mgr McEvay, évêque de London, est déjà en butte à la passion politique. Le principal organe libéral d'Ontario, le *Globe*, se montre agressif et fulmine déjà des condamnations, qui plus est des menaces à peine voilées. Il est bien dans son rôle en agissant ainsi, mais l'évêque est bien dans le sien en maintenant sa décision et en forçant cette partie de son troupeau à laquelle la décision s'applique, à témoigner de ses convictions religieuses autrement qu'en paroles. Le *Globe* en sera pour ses frais, à moins de déchaîner, là aussi, la

persécution, ce qui consommerait la ruine, aux trois-quarts accompli déjà, du gouvernement libéral d'Ontario.

AUX ETATS-UNIS

On annonce que Mgr Placide Louis Chapelle, archevêque de la Louisiane, a reçu un avis officiel de Sa Sainteté Léon XIII l'informant de sa nomination comme délégué apostolique aux îles Philippines.

Mgr Chapelle était déjà délégué apostolique à Cuba et Puerto-Rico, tout en conservant sa position d'archevêque de la Nouvelle-Orléans, qu'il occupe depuis le 1er décembre 1897.

Le scandale donné par le prêtre Berger, à North Brookfield, continue et menace de faire plus que des dupes, des révoltés, de ceux de nos malheureux compatriotes qui le suivent. Ceux-ci font désespérer de leur cause en agissant comme ils agissent, et ils prennent justement le moyen de ne jamais voir aboutir les revendications qu'ils ont exercées. Rester volontairement sous la houlette d'un prêtre à qui l'évêque du diocèse a défendu d'exercer les fonctions du ministère dans la paroisse, c'est s'engager dans le chemin de la révolte, c'est défier l'autorité légitime, c'est provoquer les foudres qui séparent de la communion des saints.

Nos malheureux compatriotes de North Brookfield en sont-ils là ? En ce cas, ils sont épouvantablement à plaindre. S'ils n'en sont pas là, ils n'ont qu'une chose à faire : renvoyer au plus tôt ce prêtre non accrédité et attendre, en fils soumis, que l'autorité suprême ait prononcé sur leur cas. Qu'ils ouvrent les yeux et voient où ils vont, s'il n'est pas trop tard, si la passion ne les a pas littéralement aveuglés.

Nous lisons dans la "Review", de Saint-Louis, Missouri, à la date du 28 septembre :

Dimanche dernier, l'administrateur de la paroisse Saint-Patrice, à East St. Louis, l'abbé John Harkins, a célébré la messe en l'église de Saint-Patrice, après avoir reconsacré le temple profané.

Dans une allocution fervente, il a dit à l'assistance que Son Excellence le délégué apostolique avait déclaré valide l'excommunication prononcée par Mgr Janssen contre les paroissiens en ré-

volte, et qu'il leur serait nécessaire de signer une rétractation publique pour faire relever le ban qui pèse sur eux.

Ils auront à exprimer du chagrin et de la contrition pour leur conduite rebelle, à en demander pardon à leur évêque et à lui promettre l'obéissance pour l'avenir.

Les membres de l'ancien comité de paroisse ont dit à l'abbé Harkins, samedi, qu'ils se soumettraient, mais ils désiraient savoir s'il leur serait accordé un prêtre irlandais. L'abbé Harkins leur a dit qu'il ne pouvait rien dire à ce sujet.

Il s'écoulera probablement un certain temps avant qu'un nouveau curé soit nommé à Saint-Patrice. D'abord, les paroissiens doivent montrer qu'ils sont chagrins du scandale qu'ils ont donné et qu'ils sont prêts à obéir aux autorités de l'Eglise, quelle que soit leur décision.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Nous consacrons la majeure partie de notre espace à la publication intégrale de l'encyclique de Léon XIII au clergé français. Personne ne s'en plaindra. Nous publierons dans nos prochaines livraisons les encycliques à l'Angleterre, au Brésil et sur le Rosaire.

—Les évêques d'Espagne viennent d'adresser au Pape une lettre d'hommage.

FRANCE.—Combien de fois avons-nous dit et répété que derrière la question de l'innocence ou de la culpabilité de l'officier juif, se posait dans l'affaire Dreyfus, une question plus importante mille fois et dont la première n'était que le masque, mal attaché, brisé, laissant voir à tous les esprits perspicaces le complot hideux que des meneurs sans scrupules le chargeaient de dissimuler ? Nous le répétons et nous le répéterons avec une infatigable insistance, ce à quoi en voulaient et ce à quoi en veulent encore les vrais chefs de la campagne dreyfusarde, c'est à la France et au catholicisme, à la France soldat du catholicisme.

Et parce que l'affaire Dreyfus, la vraie affaire Dreyfus, était une affaire de portée patriotique et religieuse, nous avons vu se lancer du côté des dreyfusards Juifs et protestants, anarchistes et gros banquiers, tandis que de l'autre côté se rangeaient tous

es vrais fils de la vieille France, tous ceux qui sont restés fidèles, à une partie au moins, de ses traditions.

Ce simple classement est extrêmement révélateur, mais les meneurs dreyfusards font peu mystère de la cible suprême que visent leurs coups : l'Eglise. Au lendemain du verdict de Rennes, M. Bourceret écrivait dans la *Lanterne*, sous le titre *La vraie campagne*, un article dont voici un large extrait :

Pour nous, nous considérons que l'"affaire" a créé entre le parti clérical et ses adversaires une situation nette et franche ; et nous en avons depuis longtemps prévu l'éventualité et calculé les conséquences.

Entre l'Eglise et l'Etat, entre la société civile et le jésuitisme, entre la révolution et la contre-révolution, la guerre existe depuis un siècle, hypocrite et sourde, faite avec ardeur par l'Eglise, supportée sans défense par les gouvernements. Jusqu'à présent les gouvernements ont reçu les coups et ne les ont pas rendus.

Aujourd'hui, les hostilités ne peuvent plus être déguisées. Le sentiment public l'a, du reste, parfaitement compris. Si, partout en France, même parmi les populations qui n'y comprenaient guère, l'affaire Dreyfus a pris les proportions d'une question politique, c'est que, d'instinct, et par une intuition parfaitement juste du fond de la question, les populations ont deviné, derrière ce drame, la grande bataille entre le monde ancien et le monde moderne, entre l'absolutisme et la liberté.

Et cette guerre, il n'est plus au pouvoir de personne de l'éviter ou de l'ajourner. Il faudra la soutenir ; mais nous allons avoir maintenant l'avantage de combattre au grand jour ; et l'Etat, nous voulons l'espérer, va forcément devenir un belligérant, au lieu de n'être, comme par le passé, qu'une dupe passive.

Aussi, comptons-nous sur son énergie et sur son activité pour mener cette campagne rondement et sans défaillance. Le gouvernement possède des armes ; il manquera à son devoir si, à l'exemple de ses prédécesseurs, il considérerait comme une éventualité fâcheuse et pénible d'être contraint d'en faire usage.

C'est clair. Et la parole de M. Bourceret a une importance plus qu'ordinaire, car le rédacteur de la *Lanterne* est l'un des gros bonnets de la Franc-Maçonnerie et c'est lui qui, l'an dernier, fut chargé de prononcer le discours de clôture du Convent qui incarne toujours l'esprit de cette assemblée.

Nous croyons au triomphe suprême de la cause française et catholique.

INDES.—Dans la *Chronique des Missions de l'Univers*, le *Témoin* fait une étude sur l'Inde et le Brahmanisme. Nous en extrayons ce passage :

Malgré toutes les difficultés que l'on rencontre à convertir les Indous, on obtient des résultats. Le *Madras Catholic Directory* évalue actuellement le nombre des catholiques de l'Inde à 1,938,996, en y comprenant ceux de Ceylan. Le chiffre des missionnaires européens est de 818, et celui des prêtres indigènes de 1,580. Dans quelques missions, les conversions se sont multipliées durant le dernier exercice : ainsi on en a compté 8,793 dans l'archidiocèse de Mysore, 536, dans celui Coimbatore, 605. Les Jésuites ont compté, sans parler de leurs autres missions dans l'Inde, 2,000 conversions dans le diocèse de Calcutta et 2,159 au Maduré. Nous pourrions poursuivre cette consolante statistique si nous consultions les prêtres des autres congrégations et des ordres auxquels est confiée l'évangélisation de l'immense région dont nous nous occupons.

Les chiffres que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs suffisent pour leur montrer que le travail d'apostolat n'est pas infructueux ; mais comme il est nécessaire de lutter avec ardeur pour la vérité ! Il est bien certain que la civilisation européenne pénétrant chez les Hindous a porté un coup fatal à leur religion, et que la désaffection ira certainement en s'accroissant, mais il est à craindre que l'indifférence seule succède, pour la masse, aux anciennes pratiques : c'est ce qu'il s'agit d'empêcher. Les Brahmes qui ont fréquenté les écoles anglaises s'éloignent de certaines erreurs pour en adopter d'autres, quelques-uns se forment une sorte d'éclectisme religieux, tandis qu'il en est qui deviennent déistes ou panthéistes. Les catholiques ont donc le devoir d'aider, de leurs prières et de leurs offrandes, les missionnaires qui cherchent à diriger vers la religion chrétienne ce peuple, en voie de sortir maintenant de ses doctrines traditionnelles et de s'orienter vers un avenir meilleur que son passé.

2 octobre 1899.